

falls Ende 1874 voll einbezahlt waren. Diese Subvention war an die Bedingungen geknüpft worden, dass das Bau- und Betriebskapital für die Linie Amriswil-Herisau auf Fr. 5,000,000, für Sulgen-Herisau auf Fr. 4,800,000 angesetzt werde, wovon je die Hälfte in Aktien aufzubringen, und dass dem Staate eine Vertretung im Verwaltungsrath der Gesellschaft eingeräumt werde.

c) An *Etzweilen-Feuerthalen* unter ähnlichen Bedingungen. Dieser Beschluss scheint aber nicht zur Ausführung gekommen zu sein.

92. *Steuerbefreiung* haben nur die Nordostbahn und die Verein. Schweizerbahnen anzusprechen, und zwar gegenüber von Kanton und Gemeinde, soweit sie nicht Gebäulichkeiten und Liegenschaften besitzen, welche keine unmittelbare oder nothwendige Beziehung zu der Bahn selbst haben. Wie viel damit jedes Jahr diesen Unternehmungen erspart wird, lässt sich nicht leicht in Zahlen berechnen, um so weniger als bisher die Rechnungen über die Anlagekosten noch nicht vollständig erhältlich waren.

93. Ueber die von thurgauischen *Gemeinden* gewährten Subventionen konnte die Kantonsregierung keinen Aufschluss geben, und es kann daher hier nur auf den Titel: « Winterthur-Singen-Kreuzlingen » verwiesen werden.

94. Laut Rechenschaftsbericht des Regierungsrathes für das Jahr 1872 betrug die Anzahl der in diesem Jahre verkauften Nordostbahnaktien 1700 Stück, der durchschnittliche Verkaufspreis Fr. 651. 79 Ct. Vom Erlös wurden 436 Nordostbahnaktien neuer Emission zu 600 gekauft; ein anderer Theil in Gotthard- und Centralbahnobligationen angelegt. — Unterm 8. September betrugen die Einzahlungen auf Eisenbahnsubventionen bereits Franken 950,000 und der Regierungsrath wurde ermächtigt, ein Staatsanleihen von Fr. 500,000 aufzunehmen, da der Eisenbahnfond aus Werthtiteln bestehe, die zur Zeit nicht ohne grossen Verlust in baares Geld umgewandelt werden könnten.

Der bezügliche Beschluss lautet:

Der Regierungsrath des Kantons Thurgau, in der Absicht, nach Inhalt des Gesetzes vom 10. Januar 1872 die für die Subventionirung der neu projektirten Eisenbahnunternehmungen muthmasslich verwendbare Summe aus dem Staatsvermögen auszuschneiden beschliesst (4. November 1872:

1) Es wird für die Unterstützung der projektirten Eisenbahnen ein besonderer « Eisenbahnfonds » in einer Gesamtsumme von Fr. 1,700,000 — oder unter Hinzurechnung der Zinsen à $4\frac{1}{2}\%$ für die Dauer von 6 Jahren in einem Kapitalbetrage von Fr. 1,470,000 gebildet, und darüber durch die Finanzverwaltung besondere Rechnung geführt.

2) Zum Zwecke der Bildung dieses Fonds werden aus dem Staatsvermögen die nachbenannten Bestandtheile ausgeschieden:

a) An Gotthardobligationen . . .	Fr. 530,000
b) An Centralbahnobligationen . . .	» 350,000
c) An Gefällablösungskapitalien . . .	» 188,000
d) An Kaufschuldkapitalien . . .	» 263,000
e) An Kontokorrentguthaben . . .	» 77,000
f) An festen Darleihen . . .	» 62,000
	Fr. 1,470,000

3) Vom 1. Januar 1873 an gerechnet, fallen alle für dieses oder die künftigen Jahre eingehenden Einnahmen an Zinsen und Dividenden in die neu zu bildende Eisenbahnkasse, wogegen aus derselben auch die für den Bau des Gotthardtunnels zu leistenden Beiträge zu bestreiten sind. — Würde die Erhebung eines Staatsanlehens für kantonale Eisenbahnzwecke als wünschbar erfunden werden, so bleibt die Neubildung des Fonds vorbehalten.

4) Ein allfälliger Fondsüberschuss kommt der Staatskasse gut, sowie diese hinwiederum für Mehrausgaben einzustehen hat.

(Offizielle Mittheilung, Rechenschaftsberichte, Amtsblätter)

L'Annuaire de Statistique du canton de Berne.

Par Mr le Président C. Bodenheimer.

(Statistisches Jahrbuch für den Kanton Bern, herausgegeben vom kantonalen statistischen Bureau, VI. und VII. Jahrgang, speziell für die Jahre 1871 und 1872, Bern, Kommissionsverlag von Huber & Comp., 1875, 719 Seiten 8°. (Suite.)

Mouvement de la population en 1872.

La tenue des registres d'état civil dans le Jura bernois.

Le bureau de statistique a dû renvoyer à un autre volume, soit à une autre année de l'*Annuaire*, le mou-

vement de la population en 1872, après avoir découvert que les curés catholiques avaient singulièrement négligé les registres de l'état civil.

De tout temps, la Direction de l'Intérieur ne pouvait obtenir qu'avec beaucoup de peine des curés catholiques, chargés de l'état-civil, les données nécessaires pour

établir le mouvement de la population et pour faire la statistique des cas de décès extraordinaires. Ces curés, ayant été, le 18 mars 1873, à la suite des événements du conflit confessionnel, suspendus dans leurs fonctions, et remplacés comme officiers d'état-civil par des laïques, ceux-ci, malgré leur zèle, se trouvèrent, pour fournir les données relatives à l'année 1872, dans un embarras d'autant plus grand que la plupart des registres étaient tenus dans un latin macaronique des plus burlesques et écrits d'une façon illisible. Les rapports des autorités de district confirmèrent les doutes que l'on avait depuis longtemps à l'égard de la valeur de ces registres, et la Direction de l'Intérieur se vit dans le cas de faire examiner la chose de plus près en déléguant sur les lieux M. A. Chatelanat, le chef du bureau cantonal de statistique. Ce délégué présenta un rapport détaillé, qui s'étend en premier lieu sur le côté historique, et qui décrit ensuite l'état actuel des registres. L'enquête a prouvé que les registres d'état-civil ont été tenus d'une façon impardonnable par le clergé catholique, et qu'ils ne répondaient en aucune manière à ce qu'auraient dû être, dans un pays civilisé, des documents aussi importants. Pour ces curés, l'état-civil n'était, malgré les émoluments, qu'un accessoire fatigant et incommode. Les registres de paroisse étaient l'important, les registres de l'état-civil l'accessoire. Le curé non-seulement passait avant l'officier de l'état-civil, mais on peut dire que celui-ci n'existait pas. Le titulaire ne se considérait que comme curé, et l'autorité civile, pour éviter des conflits, ne le contrôlait jamais, et en abandonnait le soin à l'évêque qui n'avait garde de s'en occuper, le curé, malgré les prescriptions du code civil, du code pénal et des ordonnances spéciales, tenait les registres à sa guise, et quelquefois ne s'en occupait pas du tout. Quant à la forme, les registres n'avaient pas le caractère de documents publics. En général ce n'étaient que des feuilles de papier blanc non-paginées et non-paraphées, sans répertoire, reliées en un volume ou cahier, dont l'on pouvait à volonté arracher les feuillets pour détruire une inscription désagréable. Les inscriptions se faisaient sans contrôle et sans observer un formulaire déterminé. Quant au latin, nous en avons déjà parlé. En ce concerne les mariages, l'enquête statistique a prouvé qu'il n'y avait probablement pas de lacune dans les inscriptions. Pour les inscriptions de décès, M. Chatelanat a argumenté comme suit. Il a commencé par établir le tant pour cent des décès.

	Population domiciliée au 1er Déc. 1870.	Moyenne annuelle des décès de 1866 à 1871.	Sur 1000 âmes de population il en est mort par an.
1. Les 4 districts			
catholiques . . .	53,472	1,199	22,4
2. Reste du Jura .	40,886	881	21,5
3. Le canton sans			
les districts cath.	448,029	10,245	22,9
4. Le canton entier	501,501	11,443	22,8

D'après les données des curés, la mortalité serait donc, dans les districts catholiques, restée de $\frac{1}{2}\%$ inférieure à celle du reste du canton. Certains faits, relatés dans le rapport de monsieur Chatelanat, semblent démontrer qu'au fond la faute est plus grande, et que par conséquent il y a dans les chiffres ci-dessus une compensation provenant de doubles emplois, c'est-à-dire de cas portés et inscrits deux fois.

On obtient une idée de l'état sanitaire, et par conséquent, jusqu'à un certain point, de la mortalité d'un pays, en établissant les chiffres de la mortalité des enfants, le nombre des morts-nés et l'âge moyen des décédés. Or, en ce qui concerne la mortalité des enfants au-dessous d'un an, nous avons les chiffres suivants :

	Chiffre annuel moyen des enfants nés vivants. (1867-1871)	Chiffre moyen des enfants décédés avant d'avoir atteint l'âge d'un an.	Sur 100 nés il meurt dans la prem. année.
1. Jura catholique	1,594	294	18,44
2. Reste du Jura .	1,414	263	18,60
3. Le canton sans			
les districts cath.	14,365	2,493	17,35
4. Le canton entier	15,959	2,787	17,46

Ainsi le Jura catholique a une mortalité des enfants au-dessous d'un an plus grande que le reste du canton, et, par conséquent, il est probable que la mortalité totale est plus grande que dans le reste du canton, et puisque, d'après les données des curés, elle paraissait être plus petite, il est probable qu'un certain nombre de décès n'ont pas été enregistrés.

Quant aux morts-nés, voici les chiffres :

	Total des naissances, nés-vivants et morts-nés.	Chiffre moyen des morts-nés.	Sur la totalité des naissances, il y a eu morts-nés.
1. Jura catholique	1,626	44	2,70
2. Reste du Jura .	1,466	62	4,22
3. Le canton sans			
les districts cath.	15,220	859	5,65
4. Le canton entier	16,846	903	5,36

Le chiffre de 44 soit 2,70, pour les morts-nés dans le Jura catholique est évidemment faux. On en trouve la preuve dans la comparaison avec le reste du Jura, dans le fait que la mortalité des enfants est très-forte dans le Jura. Du reste, l'enquête a prouvé que les curés avaient la pratique, par motif confessionnel, de ne pas inscrire les cas de ce genre.

Bref, il y aurait lieu de revoir les chiffres de naissances, des décès et des mariages des 57 années pendant lesquelles l'état civil a été confié au clergé catholique romain du Jura.

L'émigration en 1871, 1872, 1873 et pendant les années 1867—1873.

(Quatre tableaux).

Le district du Bas-Simmenthal a le plus d'émigrants; celui des Franches-Montagnes en a le moins. Sur 1000 âmes de population, il en émigre en moyenne par année :

3,8 de l'Oberland; 1,1 de l'Emmenthal; 1,3 du Mittelland; 2,0 de la Haute-Argovie; 2,2 du Seeland et 1,2 du Jura. Moyenne cantonale 1,9.

Le nombre total des émigrants de 1873 s'est élevé à 795, dont 321 hommes, 195 femmes et 279 enfants. Les adultes se répartissaient en 177 personnes mariées et 317 veufs ou veuves, célibataires et divorcées. Quant au but du voyage d'émigration, 688 se rendaient dans l'Amérique du Nord, 97 dans l'Amérique du Sud, 5 dans l'Amérique centrale, 2 en Asie et 1 en Afrique.

VI. Morts violentes ou décès extraordinaires.

Ce chapitre embrasse les années 1871 et 1872. Pour chacune de ces années nous avons les tableaux suivants:

1. *Récapitulation des décès provenant de crimes par une main étrangère, de suicide ou d'accidents* avec les rubriques suivantes: districts et contrées; morts par une main étrangère, meurtre, homicide; suicides: noyés, pendus, par une arme à feu, en se coupant le cou, en se précipitant de haut, sur des rails de chemin de fer; morts par accident: brûlures, noyés, gelés, couverts par un éboulement, blessures, par décharge involontaire d'armes à feu, par chute, sous des roues de véhicule, frappés de de la poudre, par l'abus de boissons alcooliques, par le chemin de fer.

Les récapitulations donnent des chiffres suivants:

	1871.	1872.
Tués par une main étrangère . . .	15	13
Suicides	55	42
Morts à la suite d'un accident . . .	160	156

2) *Profession ou position sociale de ceux qui ont péri par accident, combinée avec l'espèce d'accident.*

En tête, comme les plus nombreux, nous trouvons les enfants au-dessous de 16 ans, puis les laboureurs et bergers, puis les ouvriers du bâtiment, puis les manouvriers.

3) *Age de ceux qui ont péri par accident, combiné avec l'espèce d'accident.*

4) *Les décès par accident, par mois et par espèces d'accident.*

5) *Les suicides par mois et par heures de la journée.*

6) *Les suicides d'après leurs causes et les périodes d'âge.* Les causes sont énumérées comme suit: fatigue de la vie, maladie mentale, souffrances corporelles, passions, soucis d'argent, querelle de famille, mécontentement social, honte et repentir, vice, crainte du châtement. Les périodes d'âge sont 15 à 30, 30 à 40, 50 à 50, 50 à 60, 60 à 70, 70 à 80. En 1871 nous trouvons le suicide d'un garçon de 12 ans à la suite d'une maladie mentale.

VII. Etat sanitaire de la population en 1871.

Si la mortalité donne la mesure de l'état sanitaire ce qui est en général le cas, on peut dire que, comparée

à de précédentes, l'année 1871 a été particulièrement mauvaise sous le rapport sanitaire, même plus mauvaise que 1870. La petite vérole, entre autres, a fait d'assez nombreuses victimes, après que l'internement de l'armée française de l'Est en eût favorisé la propagation. La vaccination est une excellente mesure préventive, mais à condition qu'elle se fasse et pour cela il faut le concours des médecins et des autorités locales.

Les hommes de l'art qui n'ont pas le titre de médecins-vaccinateurs peuvent vacciner comme d'autres, mais la loi les oblige à faire inscrire le nombre des vaccinations qu'ils ont opérées dans les registres des médecins-vaccinateurs. Cette disposition de la loi n'est guère suivie et l'on ne connaît dès lors qu'approximativement le nombre des vaccinations. Le nombre des vaccinations varie de 11 à 15 mille par an. En 1871, il y a eu 13,740 vaccinations et 14,148 revaccinations, c'est-à-dire vaccinations de personnes déjà vaccinées à une époque antérieure. Sur ces 14,148 revaccinations, 11,019 ont été faites avec succès; dans 3,120 cas le vaccin n'a pas pris.

Quant aux autres maladies qui ont fait hausser le chiffre de la mortalité, nous n'avons que des données vagues et générales, des on dit, les listes ou registres des décès n'indiquant la cause de la mort que d'une manière tout-à-fait incomplète et rudimentaire.

Les chiffres qui suivent donnent une idée de la mortalité en 1871.

Le total des décès (sans les morts-nés) s'est élevé en 1868 à 10,110 soit 1 sur 48,91 habitants,	
en 1869 à 11,862 » » » 41,98 » *	
en 1870 à 12,990 » » » 38,63 »	
en 1871 à 13,388 » » » 37,70 »	

Depuis un certain laps de temps, la mortalité suit d'année en année une progression constante dans le canton de Berne. On pourrait donc considérer l'augmentation de 1870 et de 1871 comme la continuation d'un fait général; il y a cependant lieu de tenir compte de la guerre, de la mise sur pied des milices et des conditions plus difficiles de l'existence matérielle, par suite de la stagnation de plusieurs industries. Dans les décès de 1871 sont compris ceux de 265 soldats français internés dans le canton de Berne. Un indice de plus que la guerre qui n'a pas été sans effet sur la mortalité dans le canton de Berne, se trouve dans le fait que l'augmentation porte sur les années de l'âge le plus fort, de 20 à 40 ans, tandis que la mortalité des enfants a diminué, comme l'indiquent les chiffres suivants:

En 1866 sur 100 décédés 23,06 avaient moins d'un an,	
en 1867 » » » 24,66 » » »	
en 1868 » » » 23,5 » » »	
en 1869 » » » 24,08 » » »	
en 1870 » » » 24,1 » » »	
en 1871 » » » 22,7 » » »	

Le même rapport descendant se remarque dans le tableau suivant:

En 1866	sur 100 nés vivants	14,56	sont morts avant 1 an.
en 1867	» » »	15,86	» » »
en 1868	» » »	14,87	» » »
en 1869	» « »	18,0	» » »
en 1870	» » »	19,2	» » »
en 1871	» » »	18,6	» » »

Les calculs n'ont pu être établis pour 1872, à cause du mauvais état déjà signalé des registres de l'état-civil dans le Jura.

VIII. Economie nationale.

Ce chapitre pourrait être intitulé économie agricole, s'il ne renfermait pas, à côté d'une enquête sur les produits de l'agriculture, un sous-chapitre relatif à l'industrie sidérurgique dans le Jura.

Les questions auxquelles l'enquête répond sont les suivantes:

1) *Etat général de l'agriculture. Exploitation du sol. Quels progrès a-t-elle fait dans les dernières années? Comparaison avec les anciennes méthodes?*

2) *L'exploitation plus rationnelle du sol se manifeste-t-elle par un rendement plus élevé de l'agriculture? Comparaison avec la productivité et la production d'autrefois?*

3) *Quels sont les changements dans les rapports quantitatifs des différentes espèces de culture? La culture des céréales et celle des pommes de terre ont-elles augmenté? Y a-t-il relativement aux prairies plus de culture de champs qu'autrefois? L'éleve du bétail a-t-elle augmenté relativement à la culture des champs?*

4) *La force productive des différents terrains de culture (champs, prés, vignes, etc.) a-t-elle augmenté ou diminué, à conditions égales, c'est-à-dire les soins étant restés les mêmes?*

Voici quelques extraits du texte qui répond à ces questions.

»En ce qui concerne la première question, Oberhofen, dans l'Oberland, prétend que les vers blancs sont une des causes qui ont fait convertir les prés en champs et à remplacer une partie de l'herbe naturelle par des fourrages artificiels. Goldiwyl dit que la fumure au moyen de fumier, de purin, de poudre d'os, de guano, de débris de corne, est restée la même; par contre on sème moins de gypse. Les utensiles agricoles sont, en général, restés les mêmes, la charrue d'Argovie en tête. On sème moins d'esparcette, parce qu'elle produit beaucoup moins qu'il y a dix ou 20 ans; par contre on sème plus de trèfle. La culture du blé a diminué, en surface, au moins d'un tiers et les prairies ont augmenté d'autant. Depuis la période de 1840 la culture de la pomme de terre, compromise par la maladie, a diminué d'un tiers ou peut-être même de moitié. L'éleve du bétail augmente d'autant, ou

plutôt la « tenue » de bétail, car quand le fromage « va bien », on préfère encore le bétail de « service » au bétail pour l'éleve. Il y a vingt et quelques années, une petite vache de l'Oberland se vendait 25 couronnes, soit 90 francs fédéraux actuels; aujourd'hui on demande tout au moins 70 à 80 «écus de cinq francs». — De la contrée entre Brienz et Meiringen on apprend que le terrain desséché dans le Hasli par suite de la correction de l'Aar est très-fertile.

De l'*Emmenthal* on apprend que des progrès se font remarquer par la conversion des pâturages en prés et champs, le drainage des parcelles humides, une fumure plus intense, un choix plus rationnel des espèces cultivées, des instruments plus perfectionnés.

Le *Mittelland* se prononce dans le même sens en ajoutant qu'on donne plus de soins qu'autrefois à ne pas laisser le purin se perdre, que le nombre des fromagères augmente, etc.

Haute Argovie. Le drainage rend de grands services. On sème beaucoup à la machine. On a soin du purin. On achète des engrais artificiels.

Dans le *Seeland* on constate des progrès, mais ils ne sont pas aussi marquants qu'à l'époque de 1840 et de 1850.

Jura. Voici textuellement le rapport du préfet de Moutier (M. Peteut).

I. Changements et Progrès réalisés dans la culture des terres depuis une cinquantaine d'années.

Si l'on consulte les descriptions de la vallée de Moutier, écrites il y a 40 à 50 ans, on verra qu'en parlant de l'agriculture, presque toutes s'accordent à dire que cette contrée est un pays froid, peu favorable à la culture des biens fonds et notamment à la production des céréales; que les habitants de notre pays s'adonnent principalement à l'éleve du bétail et qu'ils n'exercent que quelques industries peu importantes. Si de nos jours les auteurs de ces descriptions pouvaient de nouveau longer nos vallées, ils s'apercevraient bien vite combien ils se sont trompés à certains égards, et ils seraient obligés de reconnaître que l'agriculture, le commerce et l'industrie ont transformé la plupart des localités de l'ancienne prévôté de Moutier Grandval.

Les progrès les plus importants réalisés dans l'agriculture pendant les 3 à 5 dernières décennies sont les suivants:

a. *La disparition des jachères.*

Anciennement il en existait dans toutes les communes: Aujourd'hui sur 34, quatre seulement (Chatillon, Perrefitte, Courchapoix et Corban) laissent encore quelques terrains en jachère: dans les trois premières on n'en compte plus qu'environ 27 arpents, tandis qu'à Corban, on en indique encore 245. Ceci s'explique par le fait que Corban sur une population de 428 habitants dont une partie encore adonnée à l'industrie (tissage de taffetas) possède 1522 arpents de terre en nature de champs, pré et jardins

C'est aussi, il faut le dire, à Corban et dans les communes voisines, dites du val Terbi, qu'on cultive le moins bien les terres et qu'on prend le moins de soin de l'engrais, — de toutes celles du district de Moutier, à l'exception, — peut-être encore, de Lajoux et des Genevez qui, à certains égards, peuvent être mises sur le même pied.

b. *La culture des herbes artificielles*, presque inconnue il y a 30 ans, a pris depuis environ 10 ans de fortes proportions, et dans la plupart des champs, elle a remplacé les jachères. Comme herbes artificielles on cultive surtout le *trèfle* et *l'esparcette*; la luzerne et les fenaces plus rarement et sur de plus petites étendues.

c. On comprend aujourd'hui mieux *les assolements* et on les met en pratique, si pas d'après un système arrêté d'avance, au moins d'une manière plus rationnelle qu'autrefois. Il y a une dizaine d'années, lorsqu'on semait des herbes artificielles, on les laissait pendant de nombreuses années avant de labourer les champs; ceux-ci étaient devenus tellement épuisés que même après un engrais, il ne produisaient plus que des récoltes médiocres. On cultivait aussi sur le même champ, pendant plusieurs années consécutives, soit du froment soit des pommes de terre. Aujourd'hui *on change beaucoup plus souvent les produits*, ce qui a pour conséquence toute naturelle d'en obtenir de plus beaux et en plus forte quantité.

d. *On cultive partout beaucoup plus de pommes de terre, de betteraves, choux, choux-raves, raves et carottes* que du passé. Anciennement on ne cultivait ces plantes que pour la nourriture de l'homme. Aujourd'hui on les emploie aussi comme fourrage pour le bétail. Dans les années où la récolte a été abondante et où les pommes de terre se vendent à un prix réduit, on les utilise aussi pour la fabrication de l'eau-de-vie.

e. Dans la vallée de Tavannes la *culture des céréales* a pris beaucoup d'extension depuis 50 ans; dans la vallée de Moutier et dans les communes de notre district situées dans la vallée de Delémont on n'en cultive pas sur de beaucoup plus grandes surfaces, mais en général, on met plus d'engrais et on obtient une récolte supérieure en qualité et en quantité.

f. Dans toutes ces localités *on sème moins de bête* (mélange d'orge et d'avoine, et souvent aussi de vesces [Wicke] quelques fois de fèves) — *et davantage de froment et d'épautre*. On cultive cependant le froment sur de beaucoup plus grandes surfaces que l'épautre, par ce que nous avons, en général, des terres fortes marneuses [argiles Thon und Leimboden] et peu de terres légères, graveleuses ou tourbeuses.)

g. Dans la vallée de Tavannes on commence à *planter plus d'arbres fruitiers qu'autrefois*. Dans la vallée de Moutier et Delémont, le nombre des arbres n'a que peu augmenté, mais on cultive de meilleures sortes de fruits, dont les greffes proviennent des environs de Bienne, de Soleure, de Bâle et de l'Ajoie, ces dernières provenans

d'espèces de fruit tirés d'Alsace ou de certaines localités de la Franche-Comté.

Il n'existe pas encore de pépinières d'arbres fruitiers dans notre district. On plante généralement des sauvageons tirés des pâturages ou des prairies; on les repique dans les champs et les jardins ou bien on les plante directement à destination, puis on les greffe au bout de 1 à 5 ans. On tire aussi des plants d'arbres fruitiers déjà greffés des pépinières des environs de Bienne et d'Arberg, ou de celles d'Alsace.

h. *Les défrichements des buissons* dans les prairies, *des haies vives* très-larges entourant les vergers et les prés, et le *défrichement des pâturages* dans certaines communes ont pris de fortes proportions depuis 10 à 30 ans. Dans les vallées basses, ces défrichements sont un grand progrès, car on a gagné de cette manière beaucoup de terrain à l'agriculture, mais dans les vallées plus élevées, aux cols et sur les hauts plateaux (Lajoux, les Genevez) on n'a peut-être pas conservé assez d'abri aux champs et aux prairies, et pour les prés de montagnes, il est certain que depuis 20 ans la récolte n'a pas augmenté, mais qu'elle a plutôt considérablement diminué. Cette diminution ne provient pas uniquement du manque d'abris; elle a encore deux autres causes: 1° *le manque d'engrais*. On fauche chaque année et on fait brouter le regain, mais comme ces prés sont pour la majeure partie éloignés des habitations, on n'y met pour ainsi dire aucun engrais, attendu qu'on réserve celui-ci pour les jardins, les champs et les prés situés à proximité des habitations. En outre pour le même nombre d'arpents et pour le même nombre de pièces de bétail, on obtient moins de fumier sur les plateaux élevés que dans les vallées parce qu'on y récolte moins de paille.

2° *Le parcours des regains en automne exercé en commun* (Lajoux, les Genevez). Par ce moyen le regain est rongé jusqu'à la racine, le sol trépiqué, rendu ferme, ou aux endroits humides, déchire, jusqu'au moment des fortes gelées qui ont alors un effet beaucoup plus nuisible que lorsque le sol est recouvert d'un épais gazon.

3° Lorsque ces près de montagne étaient encore peuplés, par places, d'arbres et de buissons, ceux-ci donnaient non seulement de l'abri, mais encore chaque année des feuilles qui garantissaient le sol des fortes gelées et qui apportaient un peu d'engrais. Aujourd'hui cet engrais ne se forme plus, ou seulement en très-petit quantité.

Dans les vallées basses, les défrichements des haies et des buissons ont eu un autre inconvénient, celui de faire diminuer considérablement le nombre des oiseaux qui, aujourd'hui, ne trouvent plus d'aussi faciles et d'aussi nombreux refuges pour s'y cacher et pour s'y multiplier. Une conséquence toute naturelle de cette diminution des oiseaux est l'augmentation des insectes nuisibles et des chenilles qui causent aujourd'hui de plus grands ravages aux arbres fruitiers et aux jardins qu'autrefois.

Si les défrichements ont eu des inconvénients il n'en est pas moins vrai que les avantages qu'on en a retirés sont infiniment plus considérables et dans un district qui possède le 32 % de son sol couvert de forêts, on n'a pas encore lieu de craindre un déboisement.

Le défrichement et la culture des herbes artificielles ont eu pour suite une augmentation considérable du bétail. Si l'on pouvait établir une statistique, il est certain qu'on aurait depuis 3 ans une augmentation de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{3}$, sans pour autant avoir une diminution dans le produit des céréales.

C'est dans les localités où l'on a défriché tous les pâturages ou la plus grande partie de ceux-ci, qu'a eu lieu la plus forte augmentation des récoltes en fourrages et conséquemment du nombre des pièces de bétail, et c'est aussi dans celles-ci qu'on a, en règle générale, pris le plus de soin pour l'amélioration de la race bovine.

i. De nos jours les cultivateurs de la Prévoté commencent à acheter des engrais artificiels notamment de la poudre d'os, du guano et du gypse, inconnus chez eux il y a quelques dizaines d'années. Ils soignent aussi mieux les engrais naturels, principalement le purin, et tâchent de les obtenir en plus grande quantité, en semant plus de céréales sur des terres bien fumées (gedüngt) en achetant de la paille, et enfin en établissant les fosses à purin et les places à matras (fosses à fumier, Miststätte, Mistgrube) d'une manière plus rationnelle et sur des emplacements plus convenables. Comme engrais artificiel on utilise aussi le sang des animaux tués, les eaux grasses des cuisines, les eaux des lessives, la boue des routes etc., du sable, de la chaux ou du gypse provenant de murs démolis souvent riches en salpêtre, de la suie, des cendres, etc.; comme litière, à côté de la paille, on utilise la sciure de bois et les feuilles sèches des arbres forestiers, quelquefois aussi des fougères (Farnkräuter) et les mauvaises herbes extraites des champs et des jardins. Autrefois ces engrais n'étaient, pour la plupart, pas utilisés.

Si l'on établit une comparaison entre nos vallées et les districts voisins de Soleure et de l'ancien canton de Berne situés au sud de la chaîne du Jura, on s'apercevra au premier coup d'œil que nous restons encore en arrière sous le rapport de la préparation et de la conservation des engrais, notamment pour les points suivants: 1° On achète chez nous moins d'engrais artificiel. 2° On recueille et on conserve moins bien le purin et le fumier; pour le fumier surtout on ne le préserve pas assez de la pluie, de la chaleur du soleil et des vents et des courants d'air qui emportent l'azote et les autres gaz fertilisants qui s'en échappent. 3° Un petit nombre de cultivateurs seulement commencent à préparer des composts. 4° Enfin les animaux périssent sont jetés à la voirie au lieu d'être enfouis en terre ou dans les composts éloignés des habitations, afin de pouvoir utiliser la chair comme engrais et les os pour la fabrication de poudre. Par contre, la boue des

routes est recueillie presque partout soigneusement; elle forme en excellent engrais principalement sur les prés humides dont elle change les herbes, déjà la première année. Mélangée à de la terre grasse tirée des fossés d'écoulement des eaux aux environs des villages, c'est certainement l'un des meilleurs engrais sur les terrains ou sols tourbeux dont elle change la nature à la surface et auxquels elle fait produire une forte quantité de fourrage de très-bonne qualité.

j. Les nouveaux outils aratoires introduits depuis 20 à 30 ans dans notre district et qui rendent les meilleurs services aux cultivateurs sont les suivants: 1° les machines à battre le blé; on en utilise de trois espèces: a. celles marchant à l'eau qui ont été employées les premières; b. celles mises en mouvement par des chevaux, ont suivi les premières; c. enfin celles à bras qui ne sont utilisées que depuis 3 ou 4 ans. On tire aujourd'hui ces instruments en grande partie des ateliers de Neuveville et de Schaffhouse.

2° Les charrues, presque toutes à roues et à versoir mobile modelées essentiellement sur la charrue Ott et Dombach. On en a quelques unes sans roues, venant de l'école d'agriculture de Hohenheim.

Une bonne partie sont construites de manière à pouvoir-tourner la terre en haut, dans les champs fortement inclinés.

Les faucheuses, les rateleuses sur roues et les semoirs à 2 roues ne sont pas encore utilisés dans notre district, pas plus que les scarificateurs (Pferdhacke).

3° Par contre les rouleaux à dents ou unis, formés d'une ou de plusieurs pièces sont employés avec avantage depuis bien des années.

4° Les chars avec pont plat ne sont pour ainsi dire utilisés que par les voituriers sur les bonnes routes en plaine, mais ne peuvent guère être employés pour récolter le foin et les céréales sur des terrains en pente.

k. Pendant ces dix dernières années on a effectué beaucoup de drainages, mais la plupart seulement partiels et ne comprenant que quelques arpents.

Les accidents du terrain, le grand morcellement des terres et souvent le manque d'entente entre les différents propriétaires, ne permettent pas d'opérer partout le drainage en grand.

C'est la commune de Mervelier qui jusqu'ici a effectué un travail de ce genre d'une seule fois sur la surface la plus étendue.

Dans presque toutes les tuileries on fabrique des tuyaux de drainage. Reconvilier possède une fabrique de ce genre qui fournit chaque année une assez grande quantité de drains.

l. L'établissement des fromageries de village est une des plus importantes améliorations apportées dans le domaine de l'agriculture pendant les 8 dernières années dans notre district.

On compte aujourd'hui 10 fromageries de village et 16 fruiteries de montagne. Les premières ont été établies il y a 2 à 5 ans, les autres livrent déjà des produits depuis 20 à 30 ans.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir ces fruiteries et fromageries livrent chaque année 108,396 $\%$ de fromage gras dont le prix varie de 60 à 75 cent.; 46,523 $\%$ de fromage demi-gras vendu au prix de 55 à 60 cent. la livre et 18,356 $\%$ de fromage maigre qui se paie à raison de 25 à 46 ct. la $\%$, enfin 29,829 $\%$ de beurre qui se vend de fr. 1 à fr. 1. 30 la livre. Le produit total des fromageries serait donc de fr. 143,659.

Le lait se paie de 20 à 25 ct. le pot de 4 livres. Quant à la quantité de beurre fabriqué par les particuliers, il a été impossible de recueillir des données à ce sujet. Dans les localités industrielles on n'en fabrique presque pas. Dans les fermes et les villages agricoles éloignés des centres d'industrie et où il n'existe pas de fromagerie, on en fabrique davantage. Le prix du beurre est actuellement de fr. 1. 30 à fr. 1. 35 sur le marché ou dans les magasins d'épicerie de Moutier.

II. Ensuite des améliorations que je viens d'énumérer, les terres cultivées rapportent en général de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{3}$ plus qu'elles ne rapportaient il y a 20 à 30 ans.

Le nombre des pièces de bétail hivernées a augmenté en proportion. Le nombre des pièces estivées sur les pâturages par contre n'a pas augmenté d'une manière aussi sensible, d'abord, par ce qu'une partie des pâturages ont été défrichés, ensuite, parce que les pâturages n'ont pas été améliorés comme les terres cultivées. On garde aujourd'hui, dans ce district au moins deux fois autant de bétail pendant toute l'année à l'écurie qu'on en gardait, il y a 10 ou 30 ans, peut-être même davantage, surtout dans les localités où il existe des fromageries de village, et dans celles qui comptent bon nombre de vovituriers.

Il n'est pas possible de donner des chiffres exacts ni même approximatifs sur ce point.

III. *Changements dans les différents modes de culture:*

a. On cultivait dans les communes de la vallée de Delémont, il y a 10 à 20 ans *plus d'épautre qu'aujourd'hui*. C'est le froment qui l'a remplacée en grande partie.

b. Presque partout on *semait autrefois davantage d'orge et d'avoine et surtout de bête*. Aujourd'hui, on préfère semer du froment ou de l'épautre et restreindre un peu la culture de l'orge et de l'avoine. c. On semait l'orge et l'avoine mélangés aux vesces ou aux fèves et on obtenait ainsi le bête. Actuellement on *cultive davantage l'orge où l'avoine, séparément*.

d. Dans plusieurs localités on avait l'habitude de cultiver les mêmes produits sur tout les champs d'un finage; un année partout du froment, l'année suivante

partout du bête, une autre année partout des jachères. De nos jours ce mode a complètement changé, le propriétaire du premier champ a semé du froment, le second champ est couvert de trèfle, le 3^e de pommes-de-terre, le 4^{me} d'esparcette, le 5^e d'orge ou d'avoine, au 6^{me} se trouve un jardin ou des betteraves etc.

f. Comme il a déjà été observé précédemment, au lieu des herbes naturelles ou des jachères, on cultive aujourd'hui beaucoup *d'herbes artificielles* qu'on laisse *moins longtemps* qu'il y a seulement 10 à 15 ans.

g. On cultive aussi beaucoup *plus de légumes et de pommes de terre* dans les prairies sèches et sur les parcelles communales, anciennement couvertes d'herbes naturelles.

Cette culture a surtout augmenté dans les localités agricoles où l'on s'occupe d'engraisser du bétail. Dans celles où l'on tient d'avantage à l'éleve du jeune bétail, c'est moins le cas.

h. La surface cultivée en céréales a probablement diminué, mais le produit a plutôt augmenté en raison de l'engrais employé.

IV. *Appauvrissement du sol ou amélioration.*

La force productive du sol n'a diminué nulle part où l'on met l'engrais convenable. Par contre les prés de montagne et les terres où l'on récolte chaque année le foin, et où souvent on fauche encore du regain ou bien où l'on fait brouter la seconde coupe par le bétail, ont diminué considérablement. C'est aussi le cas pour les prés où l'on a fait des fourneaux (Mutthaufen) sans mettre plus tard l'engrais nécessaire.

Il suffirait de les cultiver, en les fumant convenablement, ou de laisser le regain sans le faucher et sans le faire pâturer pendant plusieurs années, pour augmenter de nouveau considérablement les récoltes.

Dans les prairies de montagne, il faudrait en outre planter des arbres soit isolément soit en bosquets, soit enfin en bandes étroites disposées perpendiculairement aux courants des vents les plus violents et les plus froids pour abriter le sol.

En ce qui concerne l'augmentation du produit de l'agriculture, elle est à peu près générale, soit que l'on considère la quantité produite, soit qu'on évalue la valeur des produits. Dans l'Oberland, la quantité de foin par arpent a augmenté. Ailleurs c'est la quantité du bétail qui s'est doublée depuis 20 à 30 ans. Le blé fait exception quant à la valeur. Pour ce qui est de la quantité, les engrais l'ont augmenté.

Pour ce qui est des espèces de culture, on sait déjà que les prairies s'augmentent et que les champs de blé diminuent. Le phénomène est général pour toute la Suisse. Le tableau suivant le prouvera:

Années.	Importation de céréales et légumes secs. Quintaux.	Exportation de céréales et légumes secs. Quintaux.	Consommation nette de cér. et lég. secs étrangers. Quintaux.
1851	2,131,505	28,952	2,102,553
1852	2,435,070	60,236	2,374,834
1853	2,527,376	23,006	2,504,370
1854	2,659,552	41,203	2,618,349
1855	2,384,845	42,148	2,342,697
1856	2,258,306	53,900	2,204,406
1857	2,251,235	45,307	2,205,928
1858	2,039,968	31,231	2,008,737
1859	2,339,025	27,581	2,311,444
1860	3,113,081	28,213	3,084,868
1861	3,263,316	39,827	3,223,489
1862	2,666,155	38,887	3,627,268
1863	2,915,875	27,820	2,888,055
1864	3,083,135	26,158	3,056,977
1865	3,240,868	21,995	3,218,873
1866	3,615,104	43,348	3,571,756
1867	3,683,379	63,087	3,620,292
1868	3,680,959	57,315	3,623,644
1869	3,358,266	29,713	3,328,553
1870	3,541,559	70,270	3,471,289
1871	3,734,135	82,414	3,651,721

Si l'on objectait que, la population augmentant, il est bien naturel que la consommation de blé augmente aussi, on peut répondre par le chiffre que voici :

Période de	Surplus moyen de l'importation sur l'exportation. Quintaux.	Population. Ames.	Consommation de céréales étrangères par tête. "
1851/55	2,388,560	2,318,972	103
1867/71	3,539,099	2,655,001	133

La diminution *relative* de la production de céréales en Suisse depuis 1851/55 s'élève à 48,2 %; la diminution absolue à 30 %.

Résultats de la moisson en 1871.

Ces résultats sont indiqués pour le blé, l'épautre, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les fruits, les plantes potagères, le vin, le foin et le regain.

L'industrie sidérurgique dans le Jura

(d'après les données de M. Quiquerez).

Le premier tableau nous donne l'état de cette industrie en 1871, comparée à ce qu'elle était de 1850 à 1859. En 1871 il n'existe plus que trois établissements dans le Jura bernois, ceux d'Undervelier, de Choindéz et de Rondez; ceux de Bellefontaine, Delémont, Courrendlin et Reuchenette ont disparu; Lucelle en Alsace, sur la route internationale de Charmoille à Petit-Lucelle a éteint son Haut-fourneau. Audincourt, dans le département français du Doubs, et Niederbronn dans le Bas-Rhin, avaient à peu près cessé, à cause des frais de transport, d'acheter du minerai jurassien. Pour la description du minerai nous renvoyons aux rapports et ouvrages de M. Thurmann et de M. Quiquerez et à *Vessai géologique* du D^r Greppin.

L'Annuaire donne le détail non-seulement pour les trois établissements jurassiens, mais encore pour celui de Cluse. Dans les chiffres qui suivent il est fait abstraction du dernier, parce qu'il est situé sur territoire soleurois.

	1871.	Moyenne de 1850-1859.
Hauts-fourneaux	3	8 ¹ / ₂
Cubilots	3	4
Sableries	3	3
Fours à souder	2	—
Feux de forges	5	28
Ouvriers des forges	296	1,550
Ouvriers dans les usines	169	480
Cuveaux de 400 % de mine lavée	71,000	133,189
Prix du cuveau de mine . . . fr.	2,9 fr.	4
Produit du droit régulier à 8 centimes par cuveau	> 6,556	> 11,634
Fonte brute	86,000 quint.	208,031
Valeur de la fonte fr.	6 à 7	fr. 9
Sablerie	48,000 quint.	—
Valeur des produits de la sablerie	fr. 11 à 14	—
Fer forgé	27,000 quint.	80,000
Valeur du fer forgé fr.	12 ¹ / ₂	fr. 22
Houille et combustible	24,000	76,811
		moules de bois.

En 1872 l'industrie sidérurgique s'est un peu relevée. La mine extraite, y compris celle destinée à la Cluse (qui appartient maintenant à la société Louis de Roll) et celle exportée à Niederbronn, a atteint le chiffre de 82,422 quintaux, dont 77,909 du territoire de Delémont, 3883 de Boécourt et 630 de Courroux. L'indemnité payée aux propriétaires du sol est montée à fr. 12,363, les frais bruts d'extraction à fr. 329,688 et les droits payés à l'Etat à fr. 6805. Le nombre des puits s'élevait à 44, celui des ouvriers à 198 et celui des chevaux à 58. Le prix du fer du Jura a haussé d'environ fr. 6 par quintal.

Fruiteries et fromageries.

Plus le nombre des fruiteries et fromageries augmente, et moins la statistique en enregistre. A son grand détriment, l'industrie a la statistique en sainte horreur. Quand on a besoin de renseignements — et c'est souvent le cas — c'est à la statistique qu'on s'adresse. Mais quand il lui faut à elle les renseignements de détail qu'elle se charge de recueillir, de grouper, de coordonner, de combiner et de publier, on les lui refuse parce qu'ils sont fastidieux à donner et qu'on pourrait en abuser d'une façon quelconque. On aime les enquêtes toutes faites, mais personne ne veut en fournir les éléments. C'est aussi le cas des fromageries. Elles craignent que les demandes posées par la statistique n'aient un arrière-but fiscal et que l'intendance des impôts soit postée derrière le bureau de statistique. Elles semblent aussi vouloir

réagir contre les efforts de M. Schatzmann, qui leur a dit de dures, mais bonnes et utiles vérités, étayées de renseignements statistiques, et paraissent s'imaginer que, faute de données rangées et exprimées en chiffres, on ne pourra plus aussi aisément découvrir les côtés faibles des procédés routiniers suivis dans la plupart de nos fromageries. En 1870, 350 communes avaient répondu aux questions posées par le bureau de statistique et l'on avait pu enregistrer les résultats de 993 fromageries et fruiteries. Pour 1871, ces chiffres tombent à 294 communes et 787 fromageries. La fabrication n'a cependant pas diminué. Sauf le temps d'arrêt provoqué par les crises dans le commerce du fromage, elle progresse régulièrement, seulement on fait la sourde oreille vis-à-vis des demandes de renseignements. En présence d'un pareil mauvais vouloir on ne se sent guère disposé à entrer dans tous les détails d'une statistique nécessairement défectueuse et très-incomplète, et nous nous contentons de dire que les 787 fromageries ont réalisé par la vente de fromage gras et mi-gras, du beurre et du lait une somme d'environ 8 millions de francs. Ceci équivaut à environ fr. 10,000 par fromagerie ou fruiterie. Ce chiffre, très-faible, s'explique par le fait que les petites fromageries particulières entrent en ligne de compte aussi bien que les grands fruiteries qui font tous les jours quelques quintaux de fromage. Au moyen du tableau que nous avons sous les yeux nous calculons par exemple que la moyenne annuelle dans le district d'Interlaken est d'environ fr. 11,000 par fromagerie ou fruiterie, tandis qu'elle monte à plus de fr. 170,000 dans celui de Signau.

IX. Elève du bétail.

Nous connaissons déjà ce qui a trait aux inspections du bétail et des chevaux, et qui est résumé dans quelques tableaux, les résultats parvenant chaque année à la connaissance du public par les rapports spéciaux imprimés de la commission à la Direction de l'intérieur.

Un autre tableau montre le développement successif de la caisse d'indemnité du bétail depuis 1804. Le 31 décembre 1871, l'actif net de cette caisse s'élevait à fr. 610,235. La caisse d'indemnité pour les chevaux possédait, à la même date, fr. 17,123.

X. Prix et salaires.

Prix des principales denrées.

1^{er} tableau. Prix des céréales à Berne de 1783 à 1817 et de 1832 à 1872. Les prix sont indiqués pour les différentes espèces: épautre, froment, seigle, orge. De 1840 à 1871, sauf les années tout à fait mauvaises de 1846, 1847, 1854, 1855 et 1856 les prix ont peu varié, ce qui veut dire qu'en réalité le blé est devenu meilleur marché, puisque le prix n'a pas marché de pair avec la dépréciation du numéraire.

2^{me} tableau. Prix moyen de différentes denrées et substances alimentaires à Berne, dans les années de 1845 à 1872. Les objets dont on peut, dans ce tableau, comparer le prix moyen d'année en année sont le pain (blanc, mi-blanc et bis), la viande (de bœuf, de veau, de vache, de genisse et de mouton), les porcs (vivants), le lard, le saindoux, le beurre en balles et par livre, les pommes de terre (rouges, blanches, au boisseau et par sacs), les pommes (douces et acides), les choux, les pois, les haricots, la farine d'avoine, les œufs, les quartiers de pomme secs, les poires sèches, le bois de hêtre et de sapin.

Il va sans dire que ce tableau excite l'intérêt au plus haut degré. Il faudrait le citer tout entier. Au lieu de cela nous préférons citer une partie du

3^{me} tableau. Aperçu du renchérissement de 1870 à 1872 relativement à 1848-1850.

	Prix moyen de		Renchérissement en tant pour cent.
	1848/50 cent.	1870/72 cent.	
Pain blanc, la fl . . .	19	23	21,0
Viande de bœuf, la fl . . .	36	65	80,6
» veau » . . .	34	66	94,1
Lard » . . .	65	97	49,2
Porcs, vivants » . . .	33	51	54,5
Beurre, par livres isolées. . .	73	118	64,2
Pommes de terre rouges, par mesure	82	120	46,3
Oeufs, par pièce	4,286	6,666	55,5
Haricots	254	474	86,6

Le lait a augmenté de 166,6%!

4^{me} tableau. Renchérissement de 1859 à 1872, comparé au renchérissement général de 1848/50 à 1870/72.

5^{me} tableau. Les prix des pommes de terre à Berne de 1845 à 1848. Une étude attentive des variations mensuelles dans le prix des pommes de terre avait permis à la Direction de l'Intérieur de déterminer d'avance pendant la dernière cherté, pendant l'hiver de 1872/73, qu'à partir du commencement de décembre le prix des pommes de terre ne s'élèverait plus. L'avènement justifia ces prévisions.

6^{me} tableau. Prix des céréales, du pain, etc., des légumes secs vendus au marché de Berne en 1871. Les prix sont indiqués pour chaque espèce de denrée et pour chaque jour de marché, puis en moyennes mensuelles.

7^e tableau. Le même que le précédent pour les pommes de terre, le beurre, la viande de porc, les œufs, les pommes, les poires et les choux.

8^{me} tableau. Le même que le précédent pour les légumes verts, le bois, le foin et la paille.

9^{me} tableau. Le même pour la viande pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre et les semences de fourrages artificiels (esparcette et trèfle) et de chanvre pendant les mois de mars, d'avril et de mai.

10^{me}, 11^{me}, 12^{me} et 13^{me} tableaux. Les mêmes tableaux pour l'année 1872.

14^{me} tableau. *Moyennes, maxima et minima du prix des pommes de terre de 1845 à 1872.*

15^{me}, 16^{me} et 17^{me} tableaux. *Prix des principaux produits agricoles dans différentes contrées du canton pendant l'année 1871.*

18^{me} tableau. *Prix moyens du bois de chauffage et du bois de service de 1847 à 1872.* Le prix du bois de hêtre en bûches, de la forêt du Fahy, près de Porrentruy, a monté de fr. 15 en 1845 à fr. 29 en 1872; celui de sapin de 13 à fr. 18. Le bois de bâtisse de 21 cent. par pied cube à 39 cent.

Ces tableaux offrent par eux-mêmes, et chacun d'eux en particulier, un grand intérêt. Ils en offrent davantage au fur et à mesure que l'enquête, dont ils ne sont qu'un petit chaînon, se continuera, et qu'il sera possible de les faire servir à un travail complet sur les changements dans les conditions sociales et économiques de notre pays. Il en est de même des suivants dans une plus large mesure encore.

Salaires pendant les années 1845/1850 et 1871.

Salaires des domestiques de campagne.

1^{er} tableau. *Domestiques mâles.* Rubriques: districts, nombre de formulaires auxquels il a été répondu et d'où les données sont tirées; salaire annuel en argent (moyenne de 1845 à 1850; moyenne de 1871; *maxima* et *minima* moyens de 1845/50 et de 1871); estimation ou valeur du salaire en nature (nourriture et logement); salaire approximatif en numéraire et en nature; augmentation depuis 1845/50 à 1871; augmentation de *maxima* et de *minima* des salaires en numéraire.

Prenons par exemple le district de Moutier. Les données sont tirées de 138 formulaires. La moyenne du salaire en argent s'élevait, pendant la période de 1845 à 1850, à fr. 138; en 1871 elle était de fr. 209. — Le maximum, de 1845/50, était de fr. 181, le minimum de fr. 100; en 1871, maximum fr. 269, minimum fr. 156. En 1845/50, la pension valait fr. 268, le logement fr. 53; ensemble fr. 321. Les chiffres correspondants pour 1871 sont 393. 82 et 475. Le salaire total moyen de 1845/50 était donc de fr. 459; en 1871 de fr. 648. L'augmentation du salaire en numéraire est donc de 51,4%; du salaire en nature de 48%; ensemble de 49%.

2^{me} tableau. *Servantes.*

3^{me} tableau. *Salaires des journaliers employés aux travaux de la campagne, avec ou sans entretien, pendant l'hiver ou pendant l'été.*

Salaires des ouvriers de métiers.

Les métiers suivants sont traités en détail dans plusieurs tableaux: boulangers, meuniers, cordonniers, tail-

leurs, serruriers, maréchaux, selliers, ferblantiers, charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre et maçons, des carriers, des tisserands, des horlogers.

L'*Annuaire de statistique* devant être déposé à chaque secrétariat communal, chacun pourra l'y consulter pour ce qui regarde sa partie.

En ce qui concerne les horlogers, le tableau est très-incomplet. Espérons toutefois que la Direction de l'Intérieur réussira un jour à convaincre les fabricants d'horlogerie de l'utilité, pour ne pas dire de la nécessité, d'une bonne statistique de l'horlogerie. Une pareille statistique fournirait des éclaircissements sur beaucoup de points qui sont aujourd'hui trop obscurs.

L'augmentation du salaire en numéraire.

Les tableaux nous démontrent cette augmentation pour chacun des métiers précités, par an, par mois, par semaine et par jour. La plus forte augmentation, par journée, se constate chez les manœuvres à raison de 93,48%; suivent les menuisiers, 70,88%; les maçons, 68,83%; les carriers 63,51%; les boulangers, 63,49%.

L'*augmentation des salaires en nature*, par an, mois, semaine et jour.

XI. Assurances.

Assurance contre la grêle.

(13 tableaux).

Ce que l'on sait des dommages causés par la grêle est relevé chaque année à l'occasion de la quête ordonnée par le gouvernement en application de l'art. 42 de la loi sur l'assistance publique et de la distribution du produit de la quête. Les dommages de peu d'importance et ceux qui frappent des propriétaires qui renoncent à un secours n'y figurent, par conséquent, point. Une autre cause d'erreur se trouve dans la diversité des estimations. L'Oberland et le district de Schwarzenbourg ont la tendance d'exagérer les dommages. Les deux causes d'erreur se compensant jusqu'à un certain point, le chiffre total peut être considéré comme approximativement exact. Le Conseil exécutif ayant décidé, le 19 juillet 1871, que les dommages causés par la grêle ne seraient plus pris en considération dans la répartition des secours, désormais réservés uniquement aux inondés et à ceux qui ont souffert de catastrophes analogues, parce qu'on peut s'assurer contre la grêle, le district de Schwarzenbourg demanda par pétition que cette décision fût cassée. L'appui donné par la Direction de l'Intérieur à la pétition de Schwarzenbourg eut pour résultat que cette Direction fut invitée à examiner s'il n'y avait pas lieu de créer une société indigène d'assurance contre la grêle. (Voir à cet égard les *feuilles d'agriculture* du canton de Berne 1871). A

partir de 1871 il n'y a plus eu d'estimations officielles des dommages.

Fréquence de la grêle. On la détermine en enregistrant combien de fois il a grêlé. Or, c'est ce que nous ignorons. Nous savons bien que telle ou telle commune a été frappée pendant tant ou tant d'années, mais sans pouvoir dire en combien de fois. Nous ne pouvons en conséquence déterminer que la fréquence relative de la grêle.

Pendant les neuf années de 1863 à 1871, 78 communes, sur 512, ont souffert de la grêle. La moyenne annuelle est de 11 communes, attendu que le nombre total des dommages annuels est de 96. Les variations d'année en année sont considérables. En 1863 il y a eu 18 dommages, en 1865 on n'en compte que 2. Evidemment cette irrégularité sera toujours un obstacle pour l'assurance, et ce n'est que par des observations de très-longue durée et s'étendant à de grandes surfaces de pays qu'on parviendra à établir en gros la loi de la fréquence de la grêle.

La répartition de la grêle par communes accuse de grandes inégalités. Dans un laps de 9 ans

66 communes ont été frappées	1 année
8 » » » » »	2 années
3 » » » » »	3 »

1 commune (Guggisberg) a été frappée 5 années

En d'autres termes, le danger d'être frappé de la grêle a été pendant ces 9 ans:

pour 446 communes (non atteintes) = 0	
> 66 »	= $\frac{1}{9}$
> 8 »	= $\frac{2}{9}$
> 3 »	= $\frac{3}{9}$
> 1 »	= $\frac{5}{9}$

Quant à l'étendue de la grêle, à supposer que le territoire entier des 78 communes ait été atteint, les 130,006 arpents de jardins, champs et prés de ce territoire ne représentent, comparés aux 665,557 arpents de cette sorte de culture dans le canton, pour 9 ans, que 19,5 %, c'est-à-dire $\frac{1}{5}$. Considéré par année, l'étendue frappée de la grêle comporte au maximum le 5,5 % de la surface cultivée; en moyenne elle s'élève au 3 %.

Les districts les plus menacés sont Schwarzenbourg, Thoune et Seftigen. Les moins menacés parmi ceux exposés à la grêle sont Oberhasli, Berne, Bas-Simmenthal, Moutier et Nidau. N'ont pas été frappés pendant les 9 ans ou n'ont pas procédé aux estimations: Gessenay, Haut-Simmenthal, Trachselwald, Laupen, Fraubrunnen, Buren, Biemme, Cerlier, Aarberg, Neuveville, Courtelary, Franckes-Montagnes et Porrentruy.

L'expérience et les tableaux de l'*Annuaire* prouvent que la fréquence et l'étendue de la grêle sont parallèles.

Une véritable localisation de la grêle, c'est-à-dire un danger permanent, ne peut être constatée que pour le district de Schwarzenbourg et la commune de Sigriswyl

dans celui de Thoune. Ce fait est important. Il nous prouve qu'il ne se présenterait, sous le rapport des risques présumés pas d'obstacles insurmontables à l'établissement d'une société mutuelle, officielle ou privée, d'assurance contre la grêle.

Intensité de la grêle. Par l'intensité, nous n'entendons pas la violence de la grêle dans le sens météorologique, c'est-à-dire d'après la grosseur des grêlons, leur vitesse, leur force, leur direction, etc. Nous ne parlons ici que du dommage causé, lequel, évidemment, dépend avant tout du genre de culture. C'est donc, si cette expression est permise, de l'intensité agricole qu'il s'agit ici.

En 1863, le dommage par arpent cultivé dans le canton, s'est élevé à 82 centimes; en 1869, à 79,7 centimes; en 1865, à 2,6 centimes. En moyenne à 35 centimes.

La somme moyenne du dommage par an est de fr. 230,589. Répartie d'après les estimations cadastrales, elle représente 49 centimes par fr. 1000. Donc en augmentant l'impôt foncier d'environ fr. 250,000 par an, on pourrait indemniser de par l'Etat ceux qui ont souffert de la grêle, sans gêner le budget.

Voilà des données pratiques. Mais il y en a d'autres encore. Il est possible de calculer qu'elle est la prime moyenne nécessaire pour couvrir le dommage total causé par la grêle.

Faute d'une statistique agricole (la statistique *rend des services à tout le monde, même aux paysans*), nous ne savons pas au juste quel est le rendement moyen de nos biens. Nos connaissances à cet égard ne vont pas plus loin que la portée de notre mémoire. Les calendriers de famille renferment des notes, mais on ne les a enregistrées nulle part. Seul, M. Fellenberg-Ziegler, a fait dans son calendrier agricole un essai incomplet au moyen des rapports résumés dans l'*Annuaire*.

Quoiqu'il en soit, on peut admettre, sans exagération, trois catégories moyennes de valeur des produits agricoles, soit fr. 100, 150 et 200 par arpent et par année.

Ceci admis, on raisonne comme suit:

Le produit total annuel de 665,557 arpents de surface cultivée du canton de Berne, donne à raison d'une production moyenne de:

fr. 100	fr. 150	fr. 200
fr. 66,555,700	fr. 99,833,550	fr. 133,111,400

Le dommage *moyen*, causé par la grêle, de fr. 230,589, en est le

3,46 ‰	2,31 ‰	1,73 ‰
Le dommage annuel <i>maximum</i> , s'est élevé au		
8,20 ‰	5,46 ‰	4,10 ‰
Le dommage annuel <i>minimum</i> , s'est élevé au		
0,26 ‰	0,17 ‰	0,13 ‰

Donc, pour couvrir le plus grand dommage possible, causé à la production la plus basse une prime de fr. 8. 20 per fr. 1000, soit de 0,82 centimes par fr. 100 de valeur assurée aurait suffi.

D'autres calculs, qui ne sont pas répétés ici, prouvent que si l'assurance n'avait embrassé que les districts frappés par la foudre, le dommage moyen pour la production la plus basse de fr. 100 par arpent se serait élevé à 5,56 ‰.

Jusqu'ici les sociétés suivantes ont opéré dans le canton de Berne.

1. *La société suisse d'assurance contre la grêle*, fondée en 1825. Elle a duré jusque vers 1860, époque où elle fut supplantée par la société de Magdebourg, qui était organisée sur des bases plus rationnelles. La société suisse était mutuelle, mais avec des primes fixes, ce qui empêchait le plus souvent d'indemniser intégralement le dommage; pendant les 20 années d'existence elle n'a indemnisé entièrement que 9 ans; en 1850 et en 1854 les indemnités tombèrent au 30 ‰ du dommage. En outre, la société n'avait pas de classification, de sorte que les contrées qui sont rarement frappées de la grêle payaient relativement trop. Reposant ainsi sur des principes impraticables et contraires aux règles des assurances, cette société était nécessairement condamnée à s'éteindre rapidement.

2. *La société de Magdebourg*, concessionnée depuis 1857 jusqu'en 1887, mais sans privilège d'exclusion; la seule société qui ait opéré sérieusement dans le canton de Berne.

3. *La société de Cologne*, de 1856 à 1860.

4. *La société agricole d'assurance contre la grêle, de Berlin*, concessionnée pour 10 ans en 1870, mais qui ne paraît pas avoir commencé ses opérations jusqu'à présent.

5. *La société de l'Allemagne du Sud, à Munich*, autorisée pour 6 ans au mois de mai 1872. Elle a, fort heureusement, fait peu d'affaires dans le canton. La direction laissait à désirer et il est probable qu'à ce moment la liquidation est consommée.

On voit que depuis 1856 les assurances contre la grêle sont de fait monopolisées entre les mains de la société de Magdebourg; ses affaires dans le canton donnent une image complète de l'assurance contre la grêle dans ce canton. Les résultats sont consignés dans les tableaux VIII à XIII.

L'état des assurances a été, pendant 17 ans, le suivant:

Années.	Francs.	Années.	Francs.
1857	337,691	1866	687,346
1858	127,226	1867	1,013,827
1859	236,321	1868	1,096,280
1860	288,039	1869	978,805
1861	626,455	1870	1,143,494
1862	1,388,231	1871	1,201,935
1863	1,424,423	1872	2,235,488
1864	1,031,499	1873	1,515,969
1865	779,666		

En moyenne, fr. 947,805 par an, — soit à peine 2,02 pour mille de la somme de 470 millions que représentent au minimum les terrains cultivés, — soit, à raison d'une production de fr. 150 par arpent, à peine 1 ‰ des produits. Plus de 99 ‰ n'est pas assuré. Dans les districts les plus menacés, le chiffre atteint à peine le 1 1/2 ‰. Les dommages ne restent pas sans influence sur l'assurance: après une année où il est tombé beaucoup de grêle, les assurances deviennent plus nombreuses. La répartition par districts est très-inégale: c'est dans celui de Trachselwald qu'on s'assure le plus, dans celui des Franches-Montagnes le moins parmi ceux qui s'assurent. Dans cinq districts de l'Oberland il n'a pas été contracté une seule assurance pendant les 17 ans. Dans plusieurs districts le nombre des assurances n'est pas proportionné au chiffre des dommages. Schwarzenbourg contracte trop peu d'assurances.

Seftigen, Thoune, Moutier et Porrentruy assurent relativement beaucoup moins que ne le comporte leur rang dans l'état des dommages. Par contre, Berne, Berthoud et Buren ont relativement beaucoup d'assurances.

La société a gagné, pendant les 17 ans, fr. 61,686 dans le canton, soit fr. 3,629 par an. Seul les districts de Seftigen et de Signau ont retiré plus d'indemnités que de primes.

Voici le résultat des affaires de la société:

	Dommage.		Prime.		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1857	3,067	10,470	1866	7,647	12,827
1858	2,587	3,421	1867	9,093	19,195
1859	3,125	5,359	1868	6,119	17,517
1860	15,329	6,238	1869	20,408	16,772
1861	3,231	12,346	1870	13,338	20,521
1862	10,426	25,183	1871	50,789	18,804
1863	35,696	25,675	1872	13,506	32,446
1864	14,019	20,799	1873	15,270	24,284
1865	1,935	15,413			

Le tableau XI donne les primes perçues et les primes nécessaires ou primes nettes par district; en consultant ce tableau, l'assuré peut s'assurer s'il est en droit de « marchander » ou non avec la société et ses agents.

La société de Magdebourg prélève sur les primes 10 ‰ pour frais d'administration et 8 ‰ pour la provision des agents. Sur le profit brut de fr. 61,686 qu'elle a fait dans le canton de Berne, il leur reste donc fr. 9,977 de profit net, tandis que la prime moyenne nécessaire est de 1,72 ‰.

Il est évident que si l'assurance était plus générale, la prime baisserait considérablement.

Relativement, les tarifs de la société de Magdebourg sont justes, en ce sens que les différentes rubriques sont entre elles dans des rapports qui correspondent avec les résultats de l'expérience. Considérés d'une façon absolue ils sont trop élevés, non pas que la société fasse des

profits exorbitants, mais parce qu'elle est obligée, à cause du petit chiffre des affaires, d'élever les primes.

Ce que la météorologie sait de la grêle,

par M. le professeur Forster.

Le directeur de l'Observatoire de Berne développe ici la théorie la plus récente sur la formation de la grêle et donne les indications sur la fréquence et la répartition de la grêle par contrée et par saison. La grêle est un phénomène purement local; c'est au printemps qu'il grêle le plus fréquemment.

Assurance des bâtiments contre l'incendie.

(Etablissement cantonal).

Les quinze tableaux consacrés à ce chapitre étant, sauf un ou deux, les mêmes que ceux de notre rapport du mois de novembre 1874 sur la révision de la loi de 1834, et ce rapport, qui a reçu une grande publicité, entrant dans de grandes explications sur les chiffres inscrits dans ces tableaux, il est inutile de faire double emploi en répétant ici ce qui est déjà dit dans le susdit rapport.

XII. Moyens de transport.

La navigation à vapeur sur le lac de Thoune et de Brienz. Ce chapitre renferme tous les détails sur le nombre des bateaux, le nombre des courses, le nombre des voyageurs, le trafic de chacun des débarcadères, les finances, le combustible, le capital de la société anonyme propriétaire, l'état de la fortune et de son personnel pour les années 1869 et 1870. Notons les effets de la guerre: en 1869, le nombre des voyageurs sur le lac de Thoune comportait 150,361, en 1870 ce chiffre tombe à 118,440.

XIII. Assistance publique.

Ce chapitre très-intéressant et très-important ne peut contenir que les chiffres renfermés dans le rapport de gestion au Conseil exécutif; nous y renvoyons donc le lecteur pour une grande partie des matières renfermés dans l'*Annuaire*, et nous nous contentons de donner la récapitulation suivante des sacrifices de l'Etat et des communes en matière de paupérisme pendant l'année 1872.

Secours publics en 1872.	Nombre des cas d'assistance ou des assistés	Dépenses totales.
Indigents, ancien canton . . .	16,676	1,058,193
Nécessiteux	10,284	376,673
Assistance	1,188	57,008
Assistance bourgeoise . . .	1,287	210,512
Assistance dans le Jura . .	2,287	124,098
Hospices d'invalides	560	33,922
Maisons de refuge	166	33,515

Secours publics en 1872.	Nombre des cas d'assistance ou des assistés	Dépenses totales.
Subsides de l'Etat à des maisons d'éducation	—	21,425
Secours à des infirmes	414	18,494
Bourses pour apprentissages de métier	124	7,495
Subsides pour prébendes à l'hôpital extérieur (incurables) .	34	2,864
Maternité	—	29,750
Salles d'urgence pour malades	2,311	144,898
Subside de l'Etat pour l'hospice des aliénés à la Waldau . . .	—	60,000
Vaccinations des pauvres . . .	—	4,049
Subsides à 24 sociétés de secours à l'étranger	—	2,000
Subside de l'Etat à ceux qui ont souffert des inondations	—	—
Ecole de Frienisberg pour sourds-muets	60	17,998
Subside à l'hospice de sourds-muets de Berne	—	2,400
Frais de l'administration centrale et des inspecteurs des pauvres		21,279
		Total fr. 2,226,873

Le tableau XIII est un état des biens des pauvres des communes municipales de l'ancien canton. Ces biens avaient atteint en 1872 le total d'à peu près 8 millions.

Le tableau subséquent donne les résultats principaux de la statistique du paupérisme pour le canton de Berne, relevés par la direction cantonale du paupérisme pour l'année 1870, à la demande du Conseil fédéral et de la société suisse de statistique. Cet objet est déjà connu des lecteurs du *journal de statistique*, qui aura à y revenir à plus d'une reprise.

Les rubriques suivantes sont consacrées à la statistique des *salles d'urgence pour malades* en 1872, et pendant la période de 1864 à 1870,

L'institut privé des aveugles à Berne en 1871 (état de fortune, recettes et dépenses, etc.), clôt la série des renseignements relatifs à l'assistance publique. En 1871, chaque aveugle revenait après déduction du produit du travail des aveugles et des pensions payées pour eux, à fr. 434. 70. Le nombre des aveugles a été en moyenne de $35\frac{2}{3}$, sans compter 16 externes qui ont reçu de l'établissement des secours pour une somme totale de fr. 3116. Actuellement l'institut se construit un bâtiment au Rabenthal, au-delà du pont de l'Aar, à Berne.

XIV. Instruction et éducation.

Instruction publique en 1871.

Cette partie renferme dans dix tableaux des renseignements sur

1° Écoles primaires: les inspectorats, le nombre des classes, le nombre des maîtres et maîtresses patentés ou non patentés, élevés ou non des écoles normales; maîtres ou maîtresses ayant quitté leur école après avoir été pensionnés, par décès, pour quitter leur profession, par maladie; le nombre d'écoles mises au concours; le nombre d'élèves, en tout, moyenne par école, chiffre le plus haut, chiffre le plus bas. — Le nombre total des élèves a été de 89,117.

2° Les écoles de travail des filles.

3° Les progymnases et écoles secondaires dans l'ancien canton.

4° Les progymnases et écoles secondaires du Jura.

5° L'université.

6° Les écoles cantonales.

7° Les écoles normales.

8° Les instituteurs patentés.

9° Les écoles privées (en tout 99, y compris 35 écoles enfantines).

10° Les écoles d'artisans et professionnelles.

Résultats de la statistique scolaire fédérale.

Cette statistique a été faite à l'occasion de l'exposition de Vienne. M. le professeur Kinkelin a été chargé de ce travail pour toute la Suisse; toutefois le bureau cantonal de statistique a « travaillé » les écoles primaires et secondaires du canton. L'ouvrage de M. Kinkelin paraîtra prochainement. En attendant l'*Annuaire de statistique* publie les résultats généraux pour le canton de Berne. On consultera avec avantage, en lisant ce travail, deux autres monographies bernoises, *l'histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne* depuis la réformation jusqu'à nos jours, par M. le Dr Kummer, ancien directeur de l'éducation, et le *rapport sur les conditions de traitement des instituteurs suisses* rédigé par M. A. Châtelanat, chargé de ce travail par la direction de l'éducation. Nous renonçons à donner aujourd'hui une analyse du travail contenu dans l'*Annuaire*, en nous réservant d'y revenir plus tard, si d'autres ne le font pas avant nous. Constatons, du reste, que pour le canton de Berne, du moins en ce qui concerne ses écoles primaires, l'année 1871 sur laquelle a porté l'enquête, qui a servi de base à toute la statistique scolaire de l'exposition de Vienne, ne pouvait être plus mal choisie, attendu que la nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} avril de la même année, de sorte que les données sont le résultat de deux législations différentes.

Nous ne quitterons cependant pas ce chapitre sans donner quelques chiffres:

Le nombre des habitants astreints à fréquenter l'école s'élevait en 1870 à 20,2% de la population, soit

101,724

Le nombre des enfants fréquentant l'école en 1871 s'élevait à	95,481
Garçons dans les écoles primaires (publiques, privées, orphelinats, etc.)	45,291
Filles	44,809
Garçons dans les écoles secondaires publiques	1,802
Filles	1,040
Garçons dans les écoles secondaires particulières	100
Filles	342
Ecole des filles des habitants et nouvelle école de filles à Berne	798
Ecole cantonale, école réelle de Berne et collège Lerber.	1,015
Il y a une école primaire par 108 enfants astreints à la fréquentation.	

Chaque école compte en moyenne 1,84 classes.

Pour 100 classes existantes en 1830, il en a été créé 81,4 depuis 1830.

La moyenne des élèves par classe est de 55.

Sur 1,617 classes, il y en a 1390 mixtes, 118 de garçons et 109 de filles.

Quant à la langue, 75,60% des écoles et 80,77 des classes sont allemandes, tandis que 24,40% des écoles et 19,23% des classes sont françaises.

Des enfants nés en 1856, 46,9% fréquentent l'école dans tout le canton; 55,4% dans le canton sans le Jura; 16,5% dans le Jura protestant; 5,7% dans le Jura catholique.

Les institutrices forment le 31,2% du corps enseignant, et leur nombre tend sans cesse à augmenter.

37,7% des instituteurs n'avaient pas 10 ans de service.

65,5% des institutrices se trouvaient dans le même cas.

74,7% des instituteurs ont été formés dans les écoles normales de l'Etat et 36,5% des institutrices.

En 1872, l'Etat a dépensé pour l'instruction publique fr. 1,392,691, soit le 17,4% des dépenses nettes de l'Etat, ou fr. 13. 69 par tête de population astreints à l'Ecole ou fr. 2. 73 par tête de la population totale.

En réduisant les dépenses de l'Etat pour l'instruction publique à 100, 1,40% ont été affectées aux frais généraux, 60,94% aux écoles primaires et secondaires; 13,59% aux écoles cantonales et progymnases, 15,78% à l'université et à l'Ecole vétérinaire, 5,92% aux établissements spéciaux et 2,37% pour les études professionnelles.

L'Etat et les communes ont dépensé en 1871, en numéraire pour l'instruction et l'éducation fr. 2,853,551.

Les fonds d'écoles primaires des communes s'élèvent à fr. 14,000,000.

En ajoutant les prestations, revenus, etc., les sacrifices de l'Etat et des communes se sont élevés en réalité en 1871 à fr. 3,540,000.

Ces quelques données sont extraites de 37 tableaux.

XV. Les impôts.

1^{er} tableau. — *Statistique des impôts de l'Etat, directs et indirects dans le canton de Berne pendant l'année 1871.*

2^e tableau. — *Récapitulation.*

3^e tableau. — *Les impôts directs et indirects mis en regard de la population, des ménages, avec la proportion des différentes espèces d'impôt, et la mise en évidence des frais.*

4^e, 5^e et 6^e tableau. — Les mêmes que ci-dessus pour 1872.

En 1872, l'impôt direct a produit fr. 2,703,573, soit fr. 5,31 par tête de population et fr. 26,93 par ménage. De cette somme il est entré dans la caisse de l'Etat après déduction des frais de perception fr. 2,606,306.

Les impôts indirects (impôt militaire, du timbre, mutation et enregistrement, impôts des successeurs, patentes, émoluments, amendes et confiscations, régale du sel, ohmgeld, indemnité pour les péages et la poste, régale des mines) ont produit fr. 4,471,885, dont 99,824 affectés aux frais de perception.

En tout fr. 7,175,458, soit fr. 14,11 par tête de population.

Nous sommes arrivé au terme de cette analyse. Il paraîtra peut-être étrange que le fonctionnaire qui signe l'*Annuaire* et le livre à publicité, en fasse lui-même un compte-rendu. Nous répondrons que notre seule intention a été de contribuer à répandre le goût de la statistique, de faire entrevoir, par la rapide énumération qui précède, ce qu'elle peut produire même dans d'aussi modestes limites que celles dans lesquelles se meuvent notre bureau cantonal de statistique et l'*Annuaire* qu'il publie, et, enfin, en envoyant cette esquisse aux communes jurassiennes, en même temps qu'un volume du *Jahrbuch*, de leur offrir une légère compensation du fait qu'il ne nous a pas encore été possible de réaliser la publication du *Jahrbuch* ou *Annuaire* dans les deux langues. Notre analyse sera un guide pour les personnes qui ne possèdent pas entièrement l'allemand.

CONST. BODENHEIMER,
Conseiller d'Etat.

Die Lebensvertheuerung und die Staatsdienerbesoldungen.

Ein Beitrag zur Besoldungsfrage.

Von A. Chatelanat.

Zweiter Theil*): **Besoldungsstatistik.**

Vorbemerkung.

Der vorliegende Aufsatz war zwar schon im ersten 1873 erschienenen Theil vom Gesichtspunkt der Staatsdiener-Besoldungsfrage im *Allgemeinen* aufgefasst, da es schon jetzt ziemlich sicher scheint, dass nicht nur in der Schweiz (speziell im Kantondienst), sondern auch in andern Staaten, wie namentlich in Deutschland, die Beamtengelalte relativ gesunken sind und die deutlich ausgesprochene Tendenz zeigen noch mehr zu sinken und zwar sowohl relativ zur Lebensvertheuerung als relativ zu den Einkommen anderer Erwerbsthätigkeiten und drittens im Verhältniss zu den kaum in einem andern Berufsfeld so sehr gesteigerten Anforderungen.

Immerhin war der Zweck des I. Theiles doch zunächst der, die Besoldungsfrage der bernischen Staatsdiener mit Rücksicht auf das Referendum lösen und aufklären zu helfen.

*) Vergleiche Zeitschrift 1873, Heft I. Auch separat erschienen. Enthält den statistischen Nachweis einer Lebensvertheuerung von 75—100 % seit den 40ger Jahren, einer durchschnittlichen Preissteigerung von 63 % etc. Exemplare dieses I. Theiles stehen zur Verfügung beim Verfasser.

Als dann das Volksreferendum in mehreren Kantonen die vorgelegten Besoldungsgesetze verworfen hatte und die Frage im Kanton Bern in anderer Form (Regelung durch's Budget) auftrat, war es wohl zweckmässiger, eine günstigere Strömung abzuwarten und namentlich dem Auftreten der Frage in anderer Form nicht durch vorzeitige Veröffentlichungen zum vornherein Opposition zu erwecken, die nun einmal, trotz der schlagendsten Beweise, in Finanzfragen und beim jetzigen Stande der Bildung der Mehrzahl der Wähler von der innern Natur oder praktischen Wirkung des Referendums als »Interessenkampf«, unzertrennlich ist.

Da die Frage auch in den meisten derjenigen Kantonen, wo sie in den letzten Jahren angeregt wurde, nur provisorisch (durch Theuerungszulage etc.) geregelt worden ist, so scheint der Zeitpunkt gegeben, eine günstigere Lösung neuerdings durch statistische und allgemein wissenschaftliche Untersuchung anzubahnen. Und diess um so mehr als gerade die letzten Jahre den Beweis gebracht haben, dass die »Lohnstatistik« einen mächtigen Einfluss auf die Lohnhöhe und Lohnerhöhung besitzt (Lehrerbesoldungen, Lohnstatistik der Tagewacht, Beamtenbesoldungsfrage).

Wir beginnen diesen zweiten Theil mit einigen Daten